



CULTURE - AUDIOVISUEL - NUMÉRIQUE

Bilan de la droite

- Une politique culturelle fondée sur les seuls critères de la rentabilité et de l'excellence artistique (Lettre de Nicolas Sarkozy à Christine Albanel, en 2007).
- Abandon de la publicité sur France Télévisions, sans concertations et sans solutions préalables à son financement avec la réforme surprise de l'audiovisuel public de Nicolas Sarkozy en 2009.
- Renoncement à toute spécificité de la voix de la France sur les enjeux culturels au niveau européen.

Le gouvernement agit

- > **POUR UN SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL DE QUALITÉ**
Le gouvernement négocie une révision du Contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions pour redéfinir sa mission de service public en matière d'aide à la création, d'augmentation des programmes éducatifs et d'information.
- > **POUR UN SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL INDÉPENDANT DE L'ÉTAT**
Tout en redonnant à la Contribution à l'audiovisuel public - ex-redevance télé - un rôle central dans le financement de l'audiovisuel public, le gouvernement oriente la réflexion sur la nouvelle loi audiovisuelle débattue au printemps 2013, afin de corriger au plus vite les conséquences néfastes de la loi audiovisuelle de 2009.
- > Mise en place d'une mission sur l'audiovisuel extérieur de la France (AEF) composé de TV5Monde, France 24, RFI, sous la direction de Jean-Paul Cluzel qui a remis un rapport le 25 juin 2012, en vue d'une réforme de l'AEF.
- > Priorité à l'enseignement artistique et culturel : augmentation de 8 % des crédits du budget (33,2 millions en 2013). Il s'agit d'un chantier en lien avec la réforme des rythmes scolaires et les collectivités territoriales. Le budget de l'enseignement supérieur culturel progresse donc de 2,52 % en 2013.
- > Défense du modèle économique culturel français en Europe auprès du commissaire chargé de la concurrence - dans le cinéma, grâce au CNC, la France finance un quart de la production européenne.
- > La mission de concertation sur les contenus numériques et la politique culturelle doit rendre ses conclusions prochainement.

- > La mise en oeuvre d'une mission parlementaire sur les conditions d'emploi dans les métiers artistiques pour préserver le régime d'intermittent du spectacle.
- > Abandon de tous les chantiers contestés du gouvernement Fillon, et notamment du projet de Maison de l'histoire de France.

Conformément aux engagements pris, plusieurs projets sont en cours de réalisation

- Loi d'orientation sur le spectacle vivant prévue pour 2013.
- Retour à un taux de TVA à 5,5 % pour le livre - élargi au livre numérique -, applicable depuis janvier 2013.
- Désignation des responsables des chaînes publiques de télévision et de radio par une autorité indépendante.
- Adoption d'un habeas corpus numérique : ce projet de loi, présenté au Parlement au premier semestre 2013, entend garantir la protection des données personnelles et de la vie privée sur Internet.
- Mesures de soutien aux librairies indépendantes.
- Maintien de l'exception culturelle française dans les accords USA/UE.
- Annonce le 20 février dernier d'une nouvelle stratégie pour le déploiement du Très Haut Débit, pour un investissement de près de 20 milliards en 10 ans.
- Préparation d'une nouvelle loi audiovisuelle prévue au printemps 2013.

Aller plus loin

- La défense de l'exception culturelle doit être amplifiée, en lien avec une politique active de la francophonie.
- La loi Hadopi doit être revue, en accord avec les acteurs économiques et culturels.
- La place de la culture doit être renforcée dans la dynamique nouvelle accordée à l'éducation et à la formation supérieure.